

Introduction

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En cette moitié d'année 2022, EssairVent SA désire vous informer des nouvelles avancées des différentes études menées dans le cadre du projet éolien à Essertines-sur-Rolle. Le présent document se base sur les études effectuées jusqu'à aujourd'hui et ne relate que des faits reconnus et attestés par les bureaux d'études. Ces informations ont été rédigées par EssairVent SA.

Pour rappel, durant le mois d'avril 2022, EssairVent SA a communiqué un document sur l'avancée du projet comprenant les points suivants :

- les mesures de vent,
- le bruit,
- la protection des eaux,
- la nature et l'environnement,
- les mesures de compensation,
- l'étude de la géologie,
- le revenu pour la commune,
- le calendrier du projet.

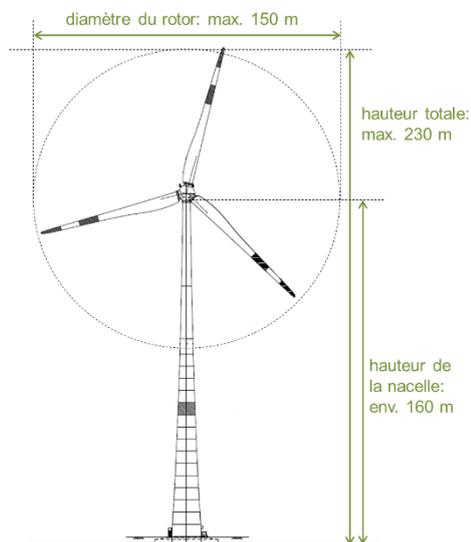
Un projet éolien à Essertines-sur-Rolle

Type d'éolienne

Au vu de la planification d'un parc de quatre éoliennes de type E-138 ou similaire, le parc d'Essertines-sur-Rolle aurait la capacité d'alimenter environ **10'000 ménages** composées de quatre personnes.

Le choix définitif du fabricant et du modèle d'éolienne s'effectue une fois que l'entrée en vigueur du permis de construire est prévisible.

Même si le choix du type d'éolienne est encore à déterminer dans une étape ultérieure, voici dans le tableau ci-dessous, quelques exemples indicatifs de production estimée pour le parc d'Essertines-sur-Rolle :



	E-138
Surface balayées par les pales (valeur arrondie)	15'000 m ²
Production annuelle brute estimée en MWh par éolienne	11'000 à 13'000
Exemple pour un parc éolien de 4 éoliennes	
Production annuelle brute estimée en MWh	44'000 à 52'000
Nombre estimé de ménages de 4 personnes*	9'500 à 11'500
Surface en panneaux photovoltaïques nécessaire pour la même production d'énergie**	26.4 ha à 31.2 ha soit 37 à 45 terrains de foot

*Selon un ménage type qui consomme 4'500 kWh par année (profil de consommation H4) estimé à 4 personnes, www.strompreis.elcom.admin.ch

**Selon SwissSolar, notice « informations et chiffres » 06/2015, il faut une surface de minimum 6m² pour produire 1 MWh/an

Mesures de compensation

En collaboration avec la Municipalité, des mesures de compensation ont pu être discutées et validées. Voici quelques mesures de compensation qui pourront être mises en place dans le cas de la réalisation du projet :

- la **revitalisation du Nizon** : renaturation du Nizon au sud-est de la commune avec plantation de haies pour les oiseaux, etc., aménagement de bancs et d'éventuels panneaux d'informations,
- des **mesures forestières** : conversion de peuplement (remplacement de plantations d'épicéas par des chênaies), étagement de lisière, îlot de sénescence, aménagement et entretien d'étangs. Le but étant de faire évoluer la forêt vers un espace plus naturel et plus riche en biodiversité.

Etude géologique

Comme expliqué dans la dernière communication, les études géologiques ont été anticipées et sont actuellement en cours de réalisation aux emplacements des éoliennes prévues, ceci afin de répondre aux demandes de la Municipalité et de certains agriculteurs.

Pour rappel, voici les études en cours d'analyse :

- Mise à jour de l'étude **géo-électrique** : permet de connaître la structure des couches géologiques jusqu'à une profondeur d'environ 17 mètres.
- **Sondage** par battage : permet d'étudier la compacité du sous-sol jusqu'à une profondeur d'environ 6 mètres.
- Prises d'échantillons par **carottage** : permet d'analyser la composition minérale et autres caractéristiques du sous-sol jusqu'à une profondeur d'environ 8 mètres.

Ces analyses ont débuté le 20 juin et termineront le 25 juin 2022. Pour un suivi de qualité, la Municipalité, un garde forestier et un hydrologue suivent les études sur le terrain. Un avis hydrogéologique sera également effectué dans le but de compléter les résultats analysés. Les résultats pourront ainsi être transmis au Canton lors du dépôt du dossier pour l'examen préalable.

Skyguide

Skyguide a donné son pré-accord concernant le projet éolien. Il affirme que les éoliennes ne seront pas une gêne pour la sécurité aérienne.

Ombre portée

Lorsque le soleil est visible, une éolienne projette, comme toute autre structure, une ombre sur le terrain qui l'entoure. Aujourd'hui nous sommes capables de prédire avec précision la projection de leur ombrage. Pour une distance de quelques centaines de mètres des éoliennes, les passages d'ombre ne seront perceptibles qu'au lever du soleil ou en fin de journée, et les zones touchées varieront en fonction des saisons.

Comme aucune loi en Suisse ne traite de l'éventuel effet stroboscopique des éoliennes, l'Office fédéral de l'environnement (OFEN) se base sur des valeurs indicatives de l'Allemagne pour ses évaluations. Ainsi, l'OFEN impose des valeurs limites sur la durée effective de l'ombrage dans les zones résidentielles, à savoir : **30 min/jour** et **8 h/an**.

En d'autres termes ;

- La durée maximale d'exposition en minutes par jour ne doit pas dépasser 30 minutes.
- La durée maximale d'exposition en heures par année ne doit pas dépasser 8 heures.

Pour garantir le respect de ces limites, les éoliennes d'Essertines-sur-Rolle seront équipées d'un **système d'arrêt automatique**. Cela signifie que les éoliennes s'arrêtent automatiquement lorsque l'une des deux valeurs limites est atteinte. Par exemple, quand la valeur de 8h/an est atteinte à un endroit d'immission (une maison), l'éolienne sera arrêtée pour le reste de l'année, mais uniquement les heures où l'ombre tombe sur cette maison, soit quelques minutes par jours.

Infrason

Les infrasons sont définis comme des ondes sonores dont la fréquence se situe à moins de 20 Hz. Ils ne peuvent pas être perçus par l'oreille, sauf à des niveaux de pression acoustique très élevés, c'est à dire au-dessus de 70 décibels.

Les infrasons des éoliennes d'Essertines-sur-Rolle se situeront au-dessous du seuil de sensibilité humaine et n'auront donc pas d'effets sur la santé des habitantes et habitants de la commune. De plus, à ces distances, les infrasons causés par le vent sont nettement plus forts que ceux causés par les éoliennes.

Que ce soit l'OFEN ou encore l'Académie nationale française de médecine, les chercheurs arrivent à la même conclusion : « Au-delà de quelques mètres de ces engins, les infrasons du bruit des éoliennes sont très vite inaudibles. Ils n'ont aucun impact sur la santé de l'homme. Il est important de se rendre compte qu'il n'y a pas de preuve fiable des effets sur des personnes d'une émission sonore à un niveau inférieur au seuil d'audition. Cette crainte des infrasons produits par des éoliennes est donc sans fondement. »

Communication

Afin d'engendrer des discussions et de répondre à certaines interrogations des habitantes et habitants d'Essertines-sur-Rolle, EssairVent SA souhaite mettre en place **une présence régulière** dans les locaux communaux d'ici **le troisième semestre 2022**. Cette démarche permettra à la population de venir partager un moment convivial, discuter éolien tout en y partageant un verre de vin ! Les dates de présence vous seront communiquées prochainement.

Calendrier du projet

Le dossier complet sera déposé auprès du Canton pour l'examen préalable durant la **deuxième partie de l'année 2022**. Comme expliquée dans la dernière communication, cette étape permet au Canton de faire un retour sur les points éventuels à clarifier afin que le développeur puisse déposer un dossier définitif pour la mise à l'enquête.

